



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 7 septembre 2024 Salle de réunion du PLGC

- Clubs présents :**
- ASPTT
 - NOUMEA JUDO CLUB
 - JUDO CLUB CALEDONIEN
 - BUSHIDO JUDO CLUB
 - SEIDOKAN
 - YU GEN DOJO
 - TOKON JUDO CLUB
 - BYAKUREN DOJO
 - KIMONOS DU CŒUR
 - NANBUKAN DOJO

- Votant par procuration**
- SHIN GU DOJO
 - SAKURA DOJO
 - JUDO CLUB MONT DORE

- Clubs absents :**
- Association JUDO CLUB DUMBEA
 - TOKON JUDO CLUB
 - KA JU PAÏTA
 - ACKI
 - New Caledonia Kyudo Association
 - BOURAIL JUDO CLUB

- Membres invités :**
- Monsieur Grégory Armien et Monsieur Gérard Winter, représentants la direction de la jeunesse et des sports de Nouvelle-Calédonie (DJSNC) ;
 - Madame Joelle Le Breus, représentant le Comité Territorial Olympique et Sportif
 - Monsieur Bruno Thirion, représentant de la Province Nord.
 - Monsieur Abédias TRINDADE DE ABREU, délégué régional

Ouverture par la présidente à 8h30

Quorum :

Cette assemblée générale étant un report de l'assemblée générale du 13 avril 2024 ajournée par faute de quorum, il n'y a aucun quorum à atteindre sur cette session.

Le président, Yannick JAN ouvre la séance.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

ORDRE DU JOUR

1° Assemblée générale ordinaire

- ✓ **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023**
- ✓ **Rapport du conseil d'administration**
 - Rapport moral du Président
 - Rapport d'activités du secrétaire Général
 - Rapport financier du trésorier
- ✓ **Présentation de l'arrêté des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)**
- ✓ **Rapport du commissaire aux comptes ou des vérificateurs aux comptes**
- ✓ **Vote d'approbation valant quitus de gestion au Comité Directeur**
- ✓ **Affectation du résultat**
- ✓ **Présentation et approbation du budget prévisionnel**
- ✓ **Désignation du commissaire aux comptes ou de deux vérificateurs aux comptes**
- ✓ **Déplacement pour l'Assemblée Générale Fédérale (présidente, délégué régional)**
- ✓ **Questions diverses à adresser à la Ligue avant le 31 Août 2024**

Assemblée générale ordinaire

I- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 Mai 2021

La ligue étant sous tutelle lors de l'année 2023, l'assemblée générale 2023 n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal en bonne et due forme.

Les membres de l'assemblée se sont concentrés sur l'étude des rapports pour valider les décisions de l'assemblée de 2023

II- Rapports du conseil d'administration

Rapport des administrateurs

L'ensemble des rapports habituellement fournis lors d'une assemblée générale ont été condensés dans les rapports des administrateurs de la ligue lors de la tutelle de 2023.

Aucune remarque ou question après lecture de ces rapports.

Rapport financier du trésorier

Seuls les états financiers de l'expert-comptable et un grand livre des comptes ont été fournis pour cette assemblée générale.

Une remarque faite par les membres ainsi que les institutions, le rapport financier doit être un tableau normalisé avec l'ensemble des dépenses et recettes détaillées et présentant des lignes par projet. Les états financiers et le grand livre ne sont présents que pour un soutien d'information pour des professionnels financiers..



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

III- Arrêté des comptes annuels 2023 et rapport du vérificateur aux comptes

Présentation de l'arrêté des comptes 2023 aux membres de l'assemblée Générale.

La présentation est faite par le Présidente de la Ligue.

IV- Vote d'approbation valant quitus de gestion au comité directeur, rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent

L'ensemble des documents est approuvé à l'unanimité par un vote à mains levées.

L'assemblée Générale approuve donc les rapports présentés

V- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2022

Présentation du Budget Prévisionnel 2022 par le trésorier

Le représentant de la province Nord et le représentant du Bushido Judo Club demande à ce que le budget prévisionnel fasse apparaître clairement les demandes de subventions exceptionnelles faites à la Fédération. Ils soulignent également le fait que le budget global ligue doit intégrer le budget du Pôle Espoir et de la CRKDR même si ces deux entités ont des comptes bancaires séparés de celui de la ligue.

Grégory Armien précise également que la subvention de 3 millions de francs ne doit pas apparaître sur le budget 2024 car elle finance une action de 2023.

Le représentant du TOKON JUDO CLUB demande à ce que l'indemnisation des bénévoles soit provisionnée

Le Budget Prévisionnel est adopté par l'Assemblée Générale par un vote à mains levées à l'unanimité.

Les corrections demandées par les différentes remarques seront effectuées. Un budget prévisionnel correctif sera diffusé à l'ensemble des membres de l'assemblée générale

VI – Déplacement pour l'assemblée générale fédérale élective

Aucun déplacement ne sera nécessaire pour l'assemblée fédérale élective. Les votes pourront se faire de manière numérique et suite à la mise en place des nouveaux statuts fédéraux, les clubs seront également amenés à voter.

VII – Questions Diverses

Aucune question n'est parvenue au bureau de la Ligue de Judo avant l'assemblée générale.

Le Président profite de ce temps d'échange pour proposer un nouveau calendrier pour la fin d'année. Le calendrier original ayant été très largement bouleversé par les émeutes de Nouvelle Calédonie ayant commencées en Mai 2024.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique



CALENDRIER JUDO Ligue de Judo de Nouvelle-Calédonie 2024.



OCTOBRE 2024

Stage Vacances d'Octobre



Stage pour 6 à 11 ans (se rapprocher du NJC et de l'AJCD pour les détails)

(Sur INSCRIPTION payant : Judo et activités)

Samedi 26 Octobre

Critérium Benjamin pesée 10h (Coupe Jeune Arbitre Minimés)



Coupe Minime pesée 13h

Championnat Cadets / Juniors 15h

CHAMPIONNAT DE NC Séniors 16h

NOVEMBRE 2024

Samedi 16 Novembre



TOURNOI DU JCC

Mini Poussins - Poussins - Benj - Minimés (Selon cahier des charges)

Samedi 23 Novembre



Animation Eveil Judo 10h

Dojo de ligue

Coordination ASPTT (Abédiás)

Samedi 30 Novembre



Passage de Grades n°1 à 10h (Magenta)

Passage sur inscription 15 jours avant (Shiai à l'issue)

DECEMBRE 2024

Samedi 7 Décembre



DATE A CONFIRMER

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SEPTEMBRE 2024

Samedi 7 Septembre



Assemblée Générale Ordinaire 8h

Assemblée Générale Extraordinaire : MODIFICATION DES STATUS.

LIEU : Salle de réunion du Stade du PLGC

RAPPEL : 2025 se tiendront les Mini Jeux de Palau.

Le Judo est susceptible de présenter une sélection (la moitié des athlètes auront moins de 21 ans). Yohann COURTINE est le manager de cet événement. Des critères de sélection seront publiés très prochainement, mais des **OBLIGATIONS**

MINIMALES sont à retenir

- Présence à 1 entraînement de ligue par semaine

- Participation à **TOUTES** les compétitions et tournois des catégories Cadets/Juniors/Séniors

DANS TOUS LES CAS : les sélections sont arrêtés par la Commission Sportive et VALIDÉES par le Comité directeur de la ligue



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Le Président en profite également pour faire la présentation du nouvel entraîneur du Pôle Espoir, **Mr Maxime CONDEMI**.

Maxime expose brièvement ses axes de travail et les principes sur lesquels il basera l'entraînement et l'évolution des athlètes au sein du pôle.

Le Président continue dans sa prise de parole pour présenter le projet de labélisation du judo en filière excellence. Ce label permettra de valoriser l'accès au Haut Niveau de nos athlètes par un ensemble de critères et ainsi obtenir des financements du Gouvernement de Nouvelle Calédonie. Celui-ci s'appuiera sur ce label pour soutenir les accès au Haut Niveau sportif.

Le Président annonce également la fin des travaux de rénovation du Dojo de Magenta. La réintégration du Judo dans le dojo de Magenta devrait être effective début Octobre 2024.

Question : Quelle sera la charge du budget de fonctionnement du dojo ?

Réponse du Président : le budget de fonctionnement dépendra directement de la convention qui sera à signer avec la Direction de la Jeunesse et des Sports de Nouvelle Calédonie.

Intervention des personnalités invitées :

• Pour le Comité Territorial Olympique et sportif – Joelle LE BREUS

Le CTOS tient en premier lieu à féliciter tous les clubs qui ont su se mobiliser pour que leur activité reprenne, malgré les difficultés rencontrées en 2024.

La représentante du CTOS revient sur plusieurs points :

- Bien revoir et recadrer le budget prévisionnel car les prochains mois vont être particulièrement difficile financièrement pour les clubs sportifs.
- Félicitations au nouvel entraîneur du Pôle Espoir et le remercie pour sa volonté de garder un lien fort entre les clubs et le pôle.

• Pour la Province Nord – Bruno THIRION

Le représentant de la Province Nord intervient sur les difficultés du seul club de Judo de la province nord. Le Judo Club du VKP voit ses subventions chutées de la part de la province nord et vient de perdre son enseignant diplômé.

• Pour le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJSNC) – Grégory ARMIEN

Le représentant de la DJNS tient en premier lieu à remercier la ligue pour son invitation à son Assemblée Générale.

Au niveau financier, il rappelle qu'en 2024 suite aux émeutes, aucune ligue n'a reçu de subvention, et donc par conséquent la ligue n'était pas l'unique ligue dans ce cas.

Quelques subventions en soutien aux athlètes de Haut Niveau ont pu être distribuées avant le 15 Juin mais eu depuis tout a été gelé.

Il insiste cependant sur l'application de la loi de pays du 10 juillet 2023.

Cette loi implique que tout intervenant/établissement rémunéré doit être déclaré auprès du Gouvernement de Nouvelle Calédonie.

Sont concernés par cette loi, tout enseignant rémunéré pour son action au sein des clubs.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Cette déclaration a pour but de connaître tous les professionnels actifs dans les associations et d'attester de leur honorabilité.

Le casier judiciaire B2 est vérifié lors de cette déclaration.

Il précise également que la convention pour le dojo de Magenta est en cours de rédaction. Un choix sera à faire cependant entre convention d'utilisation et convention de gestion. L'impacte entre ces 2 conventions sur le budget sera totalement différent.

Enfin il félicite l'ensemble des acteurs Judo d'être fidèle au code moral du Judo ce qui en fait une force à toute épreuve.

- **Pour le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJSNC) – Gérard WINTER**

Mr WINTER intervient pour apportant les informations au sujet de la filière excellence.

Ce label est donné aux disciplines remplissant une série de critères précis visant à créer une voie menant vers le Haut Niveau en partant de la détection et du recrutement et allant jusqu'à l'intégration d'une sélection nationale.

Si ce label est obtenu par une discipline alors les athlètes de cette filière pourront accéder à Sport Etude.

Le Président reprend la parole pour clôturer l'assemblée générale en rappelant que la fin d'année 2024 et l'année 2025 seront des années difficiles financièrement à la suite des exactions commises depuis mai 2024.

Beaucoup de structures sportives ont été détruites ou fortement détériorées. Le dojo solidaire de Jacarandas (pas encore inauguré) en est un bon exemple puisque celui-ci a été entièrement saccagé et ne sera très probablement pas remis en état faute de finance gouvernementale.

Les clubs restants subissent une perte de leurs licenciés en masse et voient leurs subventions supprimées.

Le travail de proximité et de solidarité va devoir être l'axe principal pour assurer un maintien du Judo sur le territoire.

Enfin, un remerciement particulier est adressé à tous les bénévoles qui œuvrent pour le fonctionnement des disciplines qui composent la ligue.

Fin de l'assemblée générale à 9H58

Nouméa le 7 septembre 2024

Le secrétaire général

Benoit LIEGARD

Le Président

Yannick JAN